
AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO :

RÈGLEMENT NO. 2025-358 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT ET D'UN TRACTEUR POUR LES TRAVAUX PUBLICS

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 5 août 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le Règlement no. 2025-358 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION D'Équipement et d'un tracteur pour les travaux publics.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 2025-358 le 9 octobre 2025, puisque conforme à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Municipalité en parcourant les onglets suivants : <https://www.saintedouard.ca/municipalite/administration/reglementation-municipale> ainsi qu'à la mairie durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 30^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-cinq.

Édith Létourneau

Édith Létourneau

Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS D’AFFICHAGE

Je soussignée, Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 30e jour du mois d’octobre deux mille vingt-cinq, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 30 octobre 2025.



Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière